

Le journal des transports

❖ RÉGLEMENTATION

- La conduite accompagnée désormais accessible dès l'âge de 15 ans

❖ ACTUALITÉS

- Marseille-Aubagne-Toulon : sur la bonne voie
- Une nouvelle génération de trains sur la région
- Neuf entreprises de transport routier de voyageurs signent la charte « Objectif CO₂ »
- La métropole en projets, intentions d'étape

❖ ANALYSES ET PERSPECTIVES

- Guide Setra sur les transports de marchandises
- Les trains de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en mal d'exactitude
- Colloque ORT du 7 novembre 2014
- Transport routier de marchandises, sur la bonne route avec la Carsat sud-est
- L'évolution du système ferroviaire

❖ ENTRETIEN

- Entretien avec Manuel Cordelet, Lomak Transport

❖ UN PEU D'HISTOIRE

- Le Transbordeur du célèbre Pont

2



3



4



5



7



8

9

12

14

16

18

19

Dans le secteur des transports, la distribution des cadeaux a débuté avant Noël. Ainsi, le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a ouvert plusieurs fois sa hotte pour les usagers du ferroviaire : en leur offrant, dès l'automne, le parc matériel le plus moderne de France et en ouvrant, le 14 décembre 2014, une troisième voie ferrée pour les 11 000 voyageurs de la ligne Aubagne-Marseille, avec l'aide financière conjointe de l'État, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de la SNCF, de RFF et de deux communautés. Confort, sécurité et cadencement des trains sont ainsi renforcés. Reste à améliorer leur exactitude, nous révèle l'Autorité de Qualité de Service dans les Transports.

Sur la route, depuis le 1^{er} novembre 2014, les jeunes candidats au permis de conduire pourront fêter plus tôt leur précieux Sésame. Pour son premier programme, la Caisse d'assurance retraite de la santé au travail a attribué 400 000 euros de subventions aux entreprises régionales en matière de prévention dans le transport routier de marchandises.

Les transports, encore, pourraient tenir un rôle important dans le projet métropolitain Aix-Marseille-Provence, comme l'indique « le livre blanc pour la mobilité ».

Enfin, nous rappelons à nos lecteurs la destruction, il y a 70 ans, du Pont transbordeur de Marseille et nous leur souhaitons

une très bonne année 2015

sommaire





Transport routier de marchandises, sur la bonne route avec la Carsat sud-est

par **Didier Dozas**, ingénieur conseil à la Carsat sud-est

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), organisme paritaire de la Sécurité sociale, est l'assureur social des risques professionnels accidents du travail - maladies professionnelles pour les entreprises du régime général. Dans notre édition N° 82 de septembre 2013, Le Journal des Transports ORT PACA présentait le lancement par la Carsat sud-est de la démarche dédiée à la prévention des risques professionnels à destination du transport routier de marchandises. Le moment est venu d'effectuer un premier bilan.

Une année complète s'est écoulée depuis notre dernière rencontre, quel est le chemin parcouru ?

L'action de la Carsat sud-est à destination des entreprises du TRM est une démarche de fond qui s'inscrit sur la période 2014 - 2017. Dès le début de l'année 2014 nous avons déployé la démarche en trois volets opérationnels :

- des interventions directes auprès de 230 entreprises du TRM implantées en PACA et Corse,
- des actions à destination des Très Petites Entreprises (moins de vingt salariés) compte tenu du tissu d'entreprises de notre région,
- des partenariats avec les acteurs du secteur du TRM pour diffuser les bonnes pratiques de prévention auprès du plus grand nombre d'entreprises.

La Carsat propose-t-elle de nouveaux outils de prévention dédiés au TRM ?

Dans l'article de septembre 2013, nous avons déjà présenté le guide destiné aux entreprises du TRM pour réaliser l'évaluation des risques professionnels, ainsi que l'application informatique OIRA TRM¹,

gratuite, permettant d'éditer son document unique et le plan d'action prévention associé.

En 2014, nous complétons notre offre prévention par la mise à disposition des chefs d'entreprises et des concessionnaires poids lourds d'une brochure « Rouler et manutentionner en sécurité - Guide de choix des équipements de sécurité » - ED 6189 de l'INRS². Cette brochure a pour objectif d'aider aux choix des équipements au moment de l'acte d'achat des poids-lourds en présentant les bonnes pratiques de la profession qui facilitent les conditions de travail des conducteurs, réduisent les risques d'accidents et de maladies professionnelles. Ces équipements participent donc indirectement à améliorer la performance de l'entreprise et le service rendu aux clients.

En 2014, nous avons aussi mis à disposition des Services inter-entreprises de Santé au Travail (médecine du travail) et des SAMETH (maintien dans l'emploi) un outil spécifique intitulé « Aide au maintien dans l'emploi dans le TRM ». Cet outil a un double intérêt :



Brochure ED 6189 de l'INRS

- Échanger avec un conducteur pour identifier les tâches les plus pénibles de son travail pouvant entraîner une pathologie et proposer au chef d'entreprise des solutions techniques pour l'adaptation et le maintien dans le poste de travail
- Engager une démarche de prévention collective dans l'entreprise pour améliorer la prévention des risques professionnels de l'ensemble des salariés.



©iStock.fr

Vous avez parlé en introduction de partenariat avec les acteurs du secteur du TRM, quel exemple récent pouvez vous nous présenter ?

La Carsat a engagé un partenariat de fond avec l'OPCA Transports. L'OPCA Transports est proche des entreprises du transport au travers de leurs nombreuses visites d'entreprises et de leurs palettes d'offres de services proposés.

Nous avons donc formé l'ensemble des Conseillers Formation de l'OPCA Transports PACA Corse pour leur permettre d'aborder plus facilement le sujet de la prévention lors de leurs visites en entreprise et leur permettre d'orienter les chefs d'entreprise vers les offres prévention disponibles.

En 2014, nous avons aussi formé les trois cabinets de consultants, référencés par l'OPCA, afin que ces derniers puissent réaliser des diagnostics prévention et accompagnement prévention en entreprise dans le cadre de l'offre T-Diag de l'OPCA Transports.

Enfin, nous sommes en train de construire un module prévention TRM qui s'intégrera prochainement à leur offre existante T-Tutorat dédiée à la formation en ligne des tuteurs en entreprises.

Mobiliser les TPE³ sur la prévention des risques professionnels, c'est vraiment réalisable ?

Accompagner les chefs d'entreprise de TPE pour renforcer la prévention des risques professionnels, quel que soit le secteur d'activité, est une démarche difficile à mettre en œuvre. Un chef d'entreprise de TPE est sur tous les fronts (commercial, exploitation, relations humaines, pannes des véhicules, pression des clients, trésorerie, résultats financiers...), ceci tout le temps et sous la pression supplémentaire d'une conjoncture du TRM particulièrement difficile. Dans ce contexte, il n'est pas aisé de prendre du recul pour regarder autrement la prévention des risques



professionnels avec son équipe, pour accéder aux bonnes informations, pour se donner le temps et l'opportunité de changer ses pratiques professionnelles.

Notre première expérience nous a amenés, nous aussi, à changer nos pratiques pour agir auprès des TPE : notre démarche s'effectue sur la base d'une « approche métier du TRM », sur la construction de partenariats et sur une mobilisation de « masse ». Dans ce cadre nous avons franchi, fin 2014, une première étape en adressant auprès de 1 300 entreprises de PACA et Corse (effectif de moins de 20 salariés), un document qui a pour vocation de fournir aux chefs d'entreprises les éléments clefs pour les interpeller sur les enjeux de prévention pour une TPE et pour fournir immédiatement des solutions de prévention pragmatiques au travers d'outils qui leur sont dédiés.



Extrait du document transmis aux TPE TRM de PACA Corse

Nous sommes conscients que les chefs d'entreprise de TPE peuvent ressentir un sentiment « d'isolement » pour aborder le sujet de la prévention. Nous avons donc créé le 27 novembre 2014 le premier « Club Prévention TRM PACA Corse ». Cette première réunion, co-animée avec l'OPCA Transports, a été particulièrement riche en échanges et a permis de réunir chefs d'entreprise, concessionnaires poids-lourds et organisation professionnelle. Le « Club Prévention TRM » a pour vocation de se réunir régulièrement, si certains de vos lecteurs désirent s'y inscrire, la démarche est facile ! (voir ci-dessous)



Pour rejoindre le « Club Prévention TRM PACA Corse » animé par la Carsat sud-est, demandez votre inscription en transmettant un mail à l'adresse suivante : prevention.trm@carsat-sudest.fr

Dès 2013, un programme d'aide financière était proposé par la Carsat sud-est aux entreprises de moins de 50 salariés, quels résultats avez-vous obtenus ?

Les résultats obtenus sont à la hauteur des attentes du secteur d'activité pour intégrer des équipements de sécurité à l'acte d'achat des poids-lourds et pour améliorer les conditions de manutentions des marchandises : le premier programme 2013-2014 de l'aide financière simplifiée, intitulée BONUS TRM, a permis d'attribuer plus de 400 000 euros de subventions aux entreprises des régions PACA et Corse.

Soixante entreprises du TRM en ont bénéficié, pour une moyenne attribuée de 6988 euros par entreprise.

Le lancement du premier programme BONUS TRM nous a permis de rencontrer les concessionnaires poids-lourds et équipementiers de la région. Le travail commun engagé avec ces acteurs importants du secteur du TRM doit se renforcer en 2015 pour promouvoir la prévention des risques professionnels auprès des entreprises.

Nous avons décidé avec les partenaires sociaux assurant la gouvernance de la Carsat sud-est de reconduire pour l'année 2015 un nouveau BONUS TRM accessible aux entreprises de moins de 50 salariés. Ce bonus est en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2014.



Le Bonus TRM 2015 est téléchargeable sur le site de la Carsat sud-est, www.carsat-sudest.fr, rubrique entreprises / prévenir les risques professionnels

En conclusion, un mot sur la nouvelle année 2015 qui se présente ?

L'année 2015 sera riche en actions de prévention à destination des entreprises du TRM et en développement de partenariats avec les acteurs du secteur afin de mobiliser l'ensemble de la profession. ●

1. Application informatique DiRA TRM permettant de réaliser l'évaluation des risques professionnels de votre entreprise, accessible sur le site <https://client.oiraproject.eu>.
2. Institut National de la Recherche et de la Sécurité, www.inrs.fr.
3. Très-Petites Entreprises